Image not found or type unknown

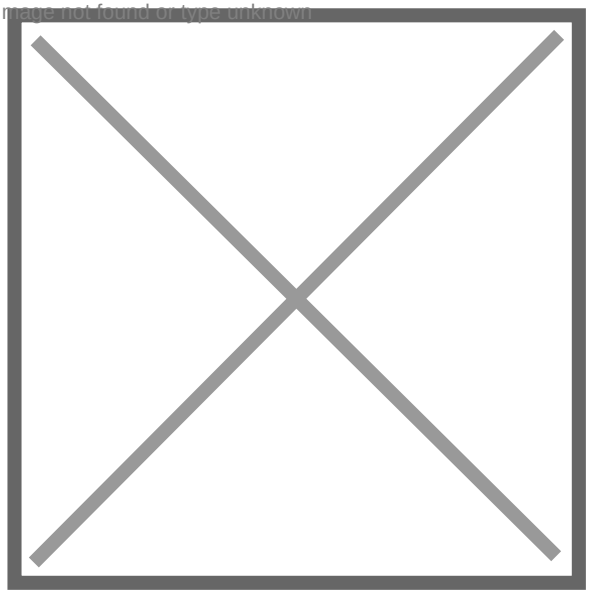

Situation étranger avec carte de séjour espagnol

Par **costa065**, le **06/12/2015** à **12:28**

Bonjour,

Je voudrait savoir si quelqu'un pouvait m’éclairer sur la situation d’une copine à moi sur le territoire français. Cette une jeune fille de 28 ans, nationalité brésilienne, qui est mariée depuis 8 ans avec un portugais qui vit au Portugal mais ils ne sont plus ensemble, ils ne se sont pas séparés à cause de ses papiers. A ce jour, elle vit chez moi depuis un an, parce que elle n'a nulle part où aller. Elle possède une carte de séjour espagnol, elle a déposé tout ses papiers à la préfecture en Espagne pour obtenir son passeport espagnol, il se trouve que ça prend trop de temps. On est allés à la préfecture des Alpes Maritimes pour savoir se elle pouvait travailler sur le territoire français. Ils nous ont dit qu'il fallait que son mari soit en France alors qu'ils se trouver au Portugal.

Ma question est : il y a-t’il des solutions pour qu'elle puisse travailler en France avec sa situation actuelle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **06/12/2015** à **12:32**

bonjour,

tant que votre copine ne sera pas en situation régulière, elle ne pourra pas travailler en france.
votre copine devrait commencer par divorcer.
salutations

Par **costa065**, le **06/12/2015** à **12:35**

Merci pour votre réponse, mais si elle divorce, elle risque de perdre ses papiers. Ce que je ne comprend pas c’est qu'on est dans l’union européenne. Elle devait pouvoir travailler en France, non ?

Salutations.

Par **Tisuisse**, le **07/12/2015** à **06:38**

Bonjour,

Ce n'est pas comme ça que fonctionne le système. Elle a un titre de séjour espagnol mais elle est de nationalité brésilienne et le Brésil n'est pas dans l'Union Européenne. Donc, comme dit précédemment, elle doit d'abord divorcer ET demander un visa à son consulat ou à son ambassade.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés